

**OBJET** : Subvention aux écoles – projets pédagogiques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Considérant :

- Que les écoles maternelles et élémentaires organisent des projets pédagogiques comprenant des sorties sans nuitées et des séjours avec nuitées ;
- Que la Ville souhaite encourager les initiatives des enseignants visant à améliorer l'ouverture et l'enrichissement des apprentissages ;
- Que la Ville souhaite garantir la gratuité des sorties sans nuitées et limiter la participation des familles aux séjours avec nuitées ;

Il est proposé au Conseil Municipal de contribuer au financement des projets pédagogiques portés par les enseignants des écoles sottevillaises.

Les montants calculés ci-dessous intègrent le solde du financement des projets pédagogiques 2023/2024, en fonction des coûts réels, et un acompte de 75% environ du montant du financement des projets 2024/2025, validés en concertation avec les services de l'Education nationale :

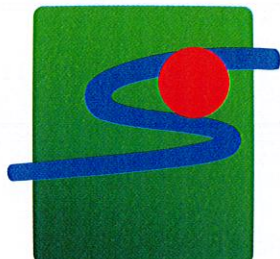
- Coopérative de l'école maternelle Ferdinand Buisson ..... 3 506,40 euros
- Coopérative de l'école maternelle Benjamin Franklin..... 1 100,00 euros
- Coopérative de l'école maternelle Henri Gadeau de Kerville..... 1 450,00 euros
- Coopérative de l'école maternelle Jean Jaurès..... 2 528,60 euros
- Coopérative de l'école maternelle Jules Michelet ..... 2 770,23 euros
- Coopérative de l'école maternelle Ernest Renan..... 2 468,75 euros
- Coopérative de l'école maternelle Jean Rostand..... 4 256,25 euros
- Coopérative de l'école élémentaire Ferdinand Buisson ..... 7 800,00 euros
- Coopérative de l'école élémentaire Raspail Franklin..... 9 005,75 euros
- Coopérative de l'école élémentaire Henri Gadeau de Kerville... 1 300,00 euros
- Coopérative de l'école élémentaire Jean Jaurès..... 9 004,50 euros
- Coopérative de l'école élémentaire Jules Michelet ..... 7 137,73 euros

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.**



Le Registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
Maire,  
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE



**SOTTEVILLE**  
LÈS-ROUEN

République Française  
Liberté - Égalité - Fraternité

VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 OCTOBRE 2024

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de votants:</b>	<b>34</b>
<b>Nombre de présents :</b>	<b>30</b>
<b>Convocations :</b>	<b>11 OCTOBRE 2024</b>

**Etaient présents :** M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOUE, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THÉODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, Mme Luce PANE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, M. Pierre JOSELIER, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Stéphane DELAHAYE et M. Jean EASTABROOK,

--ooOoo--

**Etaient absents excusés :**

- M. Christophe DELAMARE
- M. Luc LESIEUR
- Mme Mathilde LESAGE
- Mme Lisa MADELEINE
- Mme Sylvie FAURE

Pouvoir à M. Pierre CAREL  
Pouvoir à M. Clément THEODORE  
Pouvoir à Mme Eve COGNETTA  
Pouvoir à Mme Laurence RENOUE

--ooOoo--

Madame Adeline DIANISSY remplit les fonctions de Secrétaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20241017-2024-131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2024

Publication : 24/10/2024